Mesn!l 'infos!

>>> **Informations municipales - Octobre 2021**

Le mot du Maire

Madame, monsieur,
chers Mesnilois, chers amis,

La crise épidémique, comme toutes celles de l'histoire, finira par s'éteindre. Ensemble, nous devons apprendre à vivre avec le virus de la Covid 19 avec la plus grande prudence.
Largement relayé dans les médias, le code sanitaire est entré en vigueur très récemment et constitue une obligation réglementaire pour certains établissements recevant du public (ERP). C'est le cas entre autres de la bibliothèque qui figure dans le décret n°2021-1059 du 07 août 2021. C'est pourquoi, pour accéder à notre bibliothèque municipale, chaque administré doit être en mesure de le présenter. Contrairement à certains commentaires, j'insiste sur le fait que l'instauration de ce code sanitaire n'est pas une décision prise de façon aléatoire par mes soins. Il s'agit d'une obligation qui découle d'une loi et d'un décret ! En ma qualité de Maire, je dois faire appliquer la législation à l'échelle locale.
Sur un autre chapitre, l'activité municipale évidemment continue et le travail sur nos projets se poursuit mais avec les contraintes sanitaires, nous sommes victimes de quelques retards.
Ce beau projet culturel dans lequel nous nous sommes investis au titre de la communauté d'agglomération et de l'office du tourisme est un atout majeur pour l'offre touristique de notre territoire et sa mise en valeur particulièrement prisée des touristes et de la population locale.
La situation sanitaire laisse penser au retour des évènements attendus par tous.
Dans le respect des protocoles en place et des textes législatifs en vigueur tout en comptant sur la responsabilité de chacun, la réservation de nos salles sera à nouveau possible aux administrés à compter du 1er décembre prochain.
Je serai dans ce même état d'esprit très heureux de vous retrouver à nouveau pour certains évènements qui sont déjà annoncés dans ce numéro et le seront dans les communications à venir.

Restons Optimistes!
Bien fidèlement,

Alain Aubry
Maire du Mesnil-Amelot
1er Vice-Président de la CARPF

A noter dans vos agendas

vendredis 1er, 8, 15, 22 et 29 octobre
Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

dimanche 10 octobre
16h - Concert de l'Aroehm - église Saint Martin

vendredi 15 octobre
10h/13h : Bus de l'initiative

mardi 19 octobre
Collecte des gros volumes à sortir la veille au soir

samedi 23 octobre
18h30 - Messe - église Saint Martin

mercredi 27 octobre
14h30 - spectacle à la médiathèque : les contes de la rue Broca

vendredis 5, 12, 19 et 26 novembre
Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

samedi 6 novembre
19h30 - soirée Disco - Salle Maurice Droy

jeudi 11 novembre
11h - Rendez-vous devant la mairie pour le défilé,
12h - Remise des prix aux participants du concours des Villes et Villages fleuris et du concours du jeu de l'été.

samedi 13 novembre
6h - sortie à Dieppe : Foire aux harengs

vendredi 3 décembre
Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

vendredi 3 déc. de 18h à minuit, **samedi 4 déc.** de 12h à 20h marché de Noël - Parc d'évolution.

La Caf vous informe

Votre caisse d'Allocations familiales vous met en garde contre le "phishing" (hameçonnage) : ce sont des messages frauduleux que vous avez peut-être reçus, par courriel, par téléphone (SMS ou message vocal) ou sur les réseaux sociaux. La Caf ne demande jamais de communiquer votre numéro de carte bancaire.

Événements

Le comité des fêtes vous propose une soirée disco samedi 6 novembre à 19h30 à la salle Maurice Droy. Soirée + paëlla = 25 euros (enfants -12 ans = 10 euros). Renseignements au 07 89 83 18 27. Inscriptions du 4 au 22 octobre du lundi au vendredi. Permanences règlements les vendredi 22 et mercredi 27 octobre de 17h à 19h30 ou à déposer au CTM, 5 rue Parreux, Le Mesnil Amelot.

La municipalité accueille le Picolo Théâtre pour une représentation des **Contes de la rue Broca**, mercredi 27 octobre à 14h30, à la médiathèque. Entrée gratuite. Réservation obligatoire au 01 60 03 56 85.

L'Aroehm vous propose un récital d'orgue dimanche 10 octobre à 16h. Frédéric Munoz, concertiste, organiste-conservateur de l'orgue historique de l'abbaye de Saint Guilhem le Désert interprétera des musiques de Archimbaud, Cabezon, Couperin, Lanes...
Entrée avec libre participation aux frais.

Santé

Prochain don de sang : Collecte sur rendez-vous
Moussy le Neuf, samedi 2 octobre de 9h30 à 14h, salle Michel Moret, 23 rue Cléret,
Le port du masque sera obligatoire.
Une collation sera offerte aux donneurs.
Plus d'infos au 06 63 27 10 53.

Octobre 2021 célèbrera la 28e campagne d'information sur le dépistage précoce et de **lutte contre les cancers du sein** ! 1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein. L'information sur le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie, et est essentielle.
Plus d'infos auprès de votre médecin et sur http://www.cancerdusein.org/

Vaccination possible à la pharmacie du centre de Moussy le Neuf pour les plus de 12 ans, avec le vaccin Moderna. Sur rendez-vous au 01 60 03 44 46.

Emploi / Formation

Le bus de l'initiative sera stationné vendredi 15 octobre sur le parking du gymnase, rue du stade Sauvanet de 10h à 13h. L'équipe de l'Association créative interviendra pour répondre à vos questions et sensibiliser les personnes qui le souhaitent sur les questions liées à l'emploi, la formation et à la création d'entreprise.

La 4e édition des Meet'Up IDF se déroulera mercredi 6 octobre et sera dédiée aux métiers de la logistique et du transport. Elle sera composée d'un webinaire le matin et d'un job-dating l'après-midi.
1 – Postulez à une offre d'emploi ou de formation
2 – Après étude de votre candidature, un membre de l'équipe vous contactera pour un entretien
3 – A validation de l'entretien, vous obtiendrez un entretien visio ou physique avec l'entreprise concernée le mercredi 6 octobre après-midi.
https://www.fondation-mozaik.org/meetup-idf/

Le Sigidurs vous informe

Des individus se présentent chez des administrés en se faisant passer pour des agents du Sigidurs. Ils leur demandent une compensation financière pour une livraison de poubelle ou un achat de calendrier. Ils peuvent être vêtus du gilet jaune fluo réglementaire afin de se rendre crédibles auprès de leurs victimes.
Toute demande de contribution financière est formellement interdite sous peine de sanctions. Si vous êtes confrontés à cette situation, appelez le : 0 800 735 736, appel gratuit de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Jeunesse

Pass'culture pour les 18 ans. Ce dispositif permet aux jeunes d'avoir accès l'année de leurs 18 ans à une application sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc... Rens. sur : https://pass.culture.fr/

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis : 01 60 21 36 50
Police municipale : 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr
SAMU : 15
Pompiers : 18 (112 depuis un portable)
Emplacements défibrillateurs :
- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50
SOS médecins : 0825 56 77 00

Centre municipal de santé : 01 85 76 79 21
Infirmières du Mesnil-Amelot : 07 88 46 44 67
Cabinet ostéopathe : 01 60 35 57 24
Don du sang : www.dondusang.net
Urgences eau : 0 977 408 408
Urgences sécurité gaz : 0 800 47 33 33
Urgences enedis : 09 72 67 50 77
Collecte déchets ménagers (Sigidurs) : 0 800 735 736
Permanence France Victimes 77 jeudi 21 octobre de 14h à 17h sur RV au 01 60 03 51 18
Permanence du Député R. Kokouendo 07 85 83 77 13
Agence postale communale : 01 64 44 19 56

Conception et impression : service communication Mesnil-Amelot - Ne pas jeter sur la voie publique.

La CARPF vous informe

La police intercommunale dote les agents de caméras individuelles

La police municipale mutualisée des communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France équipe ses agents d'une caméra individuelle fixée sur l'uniforme au niveau du torse permettant d'enregistrer le son et l'image d'une intervention.
17 communes sont concernées par cette police municipale mutualisée, dont la commune de Mesnil-Amelot.

Finalités du traitement

Ces traitements ont pour finalités :
1. La prévention des incidents au cours des interventions des agents de police municipale
2. Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves

Durée de conservation des images

6 mois à compter du jour de leur enregistrement, hors le cas où des enregistrements sont utilisés dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire.

Les destinataires des données personnelles

Peuvent accéder aux données, dans la limite de leurs attributions respectives et leur besoin d'en connaître :
• Le responsable du service de la police municipale ;
• Les agents de police municipale individuellement désignés et habilités par le responsable du service.
Seules ces mêmes personnes peuvent procéder à l'extraction de données, pour les besoins exclusifs d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire.
Peuvent être destinataires de tout ou partie des données, dans la limite de leurs attributions respectives et de leur besoin d'en connaître dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire :
• Les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale;
• Les agents des services d'inspection générale de l'État ;

Responsable du traitement des images

Les droits d'information, d'accès et d'effacement prévus aux articles 70-18 à 70-20 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'Information, aux Fichiers et aux Libertés, s'exercent directement à l'attention de Monsieur AUBRY Alain Maire de la commune de Mesnil-Amelot à l'adresse suivante
2 rue du Chapeau
77990 LE MESNIL AMELOT
ou
par courriel auprès de l'adresse générique police@roissypaysdefrance.fr
Toutefois, cet accès peut être refusé pour les motifs suivants : sûreté de l'État, défense, sécurité publique, lors d'une instruction judiciaire en cours ou pour protéger le secret de la vie privée d'autres personnes.

Afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaire et d'éviter de nuire à la prévention ou la détection d'infraction pénale, aux enquêtes ou aux poursuites en la matière, les droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions en application des 2° et 3° du II et du III de l'article 70-21 de la même loi. La personne concernée par ces restrictions peut exercer ses droits auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) dans les conditions prévues à l'article 70-22 de la même loi.
CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07
Une réclamation, en ligne ou par voie postale, peut être adressée à la CNIL si une personne concernée estime, après avoir contacté la commune, que ses droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Le comité des fêtes du Mesnil-Amelot vous propose une

SOIREE DISCO

SAMEDI 6 NOVEMBRE 21

19h30 - Salle Maurice Droy

Soirée + paella = 25€ enfants (-12 ans) : 10€

Rens. et Réservations 07 89 83 18 27

Inscriptions du 4 au 22 octobre, du lundi au vendredi

Permanences règlements :
vendredi 22, mercredi 27 octobre de 17h à 19h30
ou à déposer au CTM, 5 rue Parreux, 77990 Le Mesnil Amelot

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE
ou test PCR négatif de moins de 72 heures

Comité des fêtes du Mesnil-Amelot

Mairie du Mesnil-Amelot